

# RAPPORT DE DURABILITÉ

## CAISSE DE PENSION BERNOISE (CPB)

Période: 01.01.2024 - 31.12.2024

### TABLE DES MATIÈRES

#### INTRODUCTION

#### 1. VUE D'ENSEMBLE

#### 2. PROFIL ESG

#### 3. RAPPORT CLIMATIQUE

#### 4. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

#### 5. ENGAGEMENT

#### 6. IMMOBILIÈRE DURABLE

Ce rapport a été généré sur la plateforme d'Ethos par l'institution associée. La plateforme contient de multiples données sur les entreprises et les émetteurs et permet leur agrégation sur la base des portefeuilles importés par l'institution et dont les titres ont pu être identifiés dans la base de données d'Ethos. La plateforme d'Ethos prend en considération la norme pour les institutions de l'Association suisse des institutions de prévoyance (ASIP). Les indicateurs utilisés dans le rapport correspondent au minimum aux indicateurs de base, hors immobilier et emprunts d'État. Toutefois, Ethos décline toute responsabilité concernant l'exactitude ou l'exhaustivité des informations fournies dans ce rapport. Les données présentées sont basées sur les informations disponibles au moment de la génération du rapport et peuvent être sujettes à des changements ultérieurs. Les commentaires ont été rédigés par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

# INTRODUCTION

Ce rapport de durabilité, établi pour la première fois pour l'exercice 2024, vise d'une part à présenter de manière transparente la répartition de la fortune en titres de la CPB selon les ratings ESG d'ethos et d'autre part à montrer quelles mesures ont été prises dans le domaine de l'engagement. En ce qui concerne l'immobilier, le rapport fait référence à l'étude dite PACTA, réalisée par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV) en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI). L'exercice systématique des droits de vote pour les actions suisses est assumé par la CPB depuis 30 ans, bien avant que cela ne devienne une obligation légale. La CPB est membre des Engagement Pools Suisse et International d'ethos et est convaincue que le dialogue critique entre actionnaires contribue de manière substantielle à une conduite plus durable des affaires au niveau mondial. Il convient de mentionner ici que la CPB a déjà participé directement à diverses résolutions d'actionnaires sur les thèmes de la « gouvernance d'entreprise » ou du « climat ». Un grand levier de réduction du CO2 se trouve dans notre portefeuille immobilier détenu directement, où l'objectif net zéro doit être atteint dès 2040.

Dans le factsheet sur la durabilité, vous en apprendrez plus sur ce que la CPB a mis en œuvre sur le thème de la durabilité.

[Factsheet zur Nachhaltigkeit](#), de novembre 2024 (uniquement disponible en allemand)

## Principes en matière de placements de fortune durables et éthiques

Dans l'exercice de sa responsabilité en termes de respect de la personne humaine et de l'environnement social de celle-ci ainsi qu'en termes de préservation de l'environnement naturel, la CPB, dans son activité de placement, tient compte de principes durables et éthiques en plus de principes économiques.

- La CPB n'effectue pas de placements directs dans des matières premières (commodities) et des entreprises qui fabriquent des armes atomiques ou des bombes à sous-munitions.
- La CPB évite dans la mesure du possible des investissements dans des entreprises qui violent systématiquement les droits humains, infligent de graves dommages à l'environnement ou réalisent une part importante de leur chiffre d'affaires dans les secteurs suivants :
  - armement,
  - jeux de hasard,
  - organismes génétiquement modifiés (OGM) dans l'industrie agrochimique,
  - industrie nucléaire,
  - pornographie,
  - tabac.
- Si des entreprises font l'objet de controverses, il ne sera pas procédé à de nouveaux investissements dans la mesure où la diversification et un rendement conforme au marché demeurent garantis dans la catégorie de placement en cause.
- Pour les placements immobiliers, les critères suivants sont appliqués en matière d'éthique et de durabilité :
  - Les placements immobiliers qui servent à l'exploitation d'une entreprise dont l'activité n'est pas acceptable éthiquement ne sont pas acceptés. Sont considérées comme des activités éthiquement non acceptables toutes les actions qui violent le droit et l'ordre.
  - Les placements immobiliers sont des investissements dans des locaux résidentiels et commerciaux bon marché de construction durable. Il sera tenu compte à cet égard d'une augmentation de valeur à long terme et d'un rendement conforme au marché. Sont également pris en compte les critères ESG suivants :
    - **E**nvironment / Environnementaux : protection du climat et préservation des ressources naturelles
    - **S**ocial / Sociaux : impact social et ses conséquences
    - **G**overnance / De gouvernance : processus économiques, éthiques et indépendants

# VUE D'ENSEMBLE

# 1. VUE D'ENSEMBLE

## 1.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR CLASSES D'ACTIFS

Ce tableau présente la ventilation de la fortune mobilière de l'institution par classe d'actifs, resp. portefeuille, en présentant la date de composition, le nombre de titres, le montant en millions de CHF et le poids de chaque classe d'actifs, resp. portefeuille, dans la fortune mobilière de l'institution.

|                          | COMPOSITION AU | NOMBRE DE TITRES | MONTANT (MCHF)  | POIDS DANS LE PORTEFEUILLE GLOBAL (%) |
|--------------------------|----------------|------------------|-----------------|---------------------------------------|
| <b>Actions CH</b>        |                | <b>54</b>        | <b>3'415.6</b>  | <b>23.1%</b>                          |
| positions                | 31.12.2024     | 54               | 3'415.6         | 23.1%                                 |
| <b>Actions Monde</b>     |                | <b>873</b>       | <b>3'731.1</b>  | <b>25.3%</b>                          |
| positions                | 31.12.2024     | 873              | 3'731.1         | 25.3%                                 |
| <b>Obligations CHF</b>   |                | <b>489</b>       | <b>6'653.2</b>  | <b>45.0%</b>                          |
| positions                | 31.12.2024     | 489              | 6'653.2         | 45.0%                                 |
| <b>Obligations Monde</b> |                | <b>10'189</b>    | <b>972.6</b>    | <b>6.6%</b>                           |
| positions                | 31.12.2024     | 10'189           | 972.6           | 6.6%                                  |
| <b>Autre</b>             |                | <b>12</b>        | <b>1.7</b>      | <b>0.0%</b>                           |
| positions                | 31.12.2024     | 12               | 1.7             | 0.0%                                  |
| <b>TOTAL</b>             |                | <b>11'617</b>    | <b>14'774.2</b> | <b>100.0%</b>                         |

Les éventuels biens immobiliers, placements alternatifs et liquidités ne sont pas pris en compte dans ce tableau.

## COMMENTAIRES

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

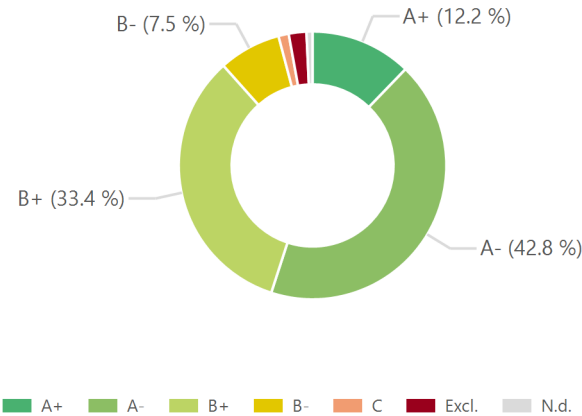
A titre d'illustration, les positions sur produits dérivés ont été réparties entre les différents titres en fonction de leur poids dans l'indice.

# PROFIL ESG

## 2. PROFIL ESG

### 2.1 RÉPARTITION DE LA FORTUNE PAR RATING ESG ETHOS

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune mobilière) des émetteurs sur la base du rating ESG propriétaire d'Ethos. Le tableau présente le nombre d'émetteurs, ainsi que le montant en millions de CHF investi dans ces émetteurs, en fonction de leurs ratings ESG.



| RATING ESG | NOMBRE D'ÉMETTEURS | MONTANT (MCHF) | POIDS (%) |
|------------|--------------------|----------------|-----------|
| A+         | 92                 | 1'807.2        | 12.2%     |
| A-         | 544                | 6'319.7        | 42.8%     |
| B+         | 440                | 4'931.8        | 33.4%     |
| B-         | 198                | 1'108.9        | 7.5%      |
| C          | 17                 | 183.3          | 1.2%      |
| Excl.      | 139                | 315.9          | 2.1%      |
| N.d.       | 314                | 107.8          | 0.7%      |
|            | 1'744              | 14'774.6       | 100%      |

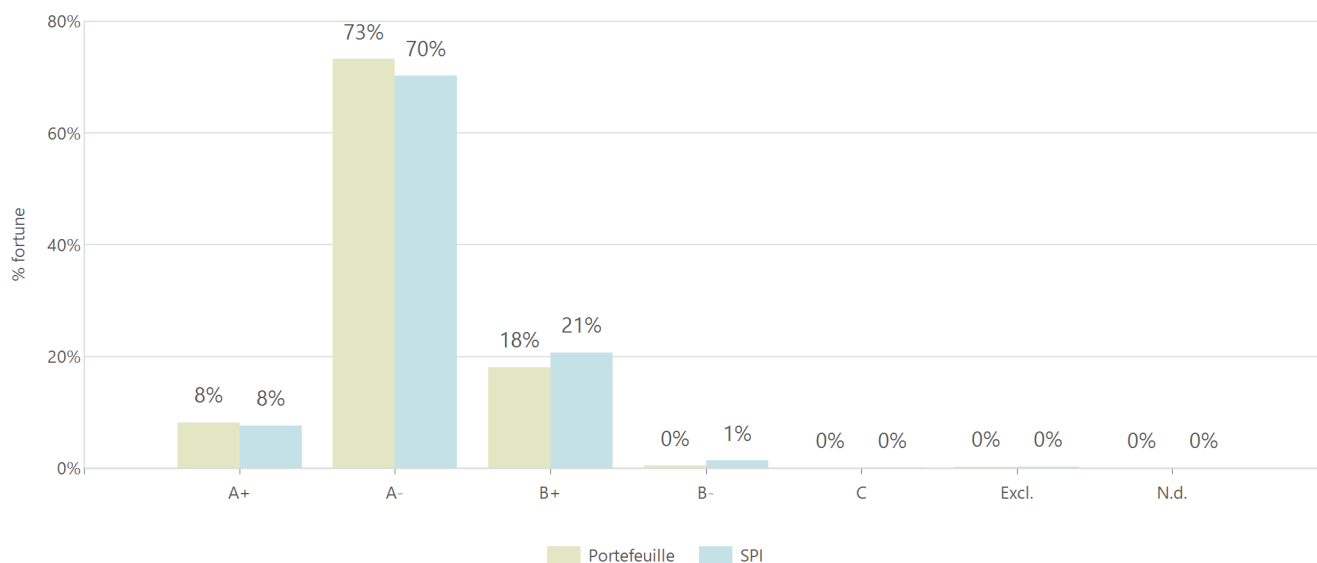
Source : Ethos

\*Toutes les catégories sont affichées dans le graphique, mais le pourcentage n'est pas indiqué pour celles dont le poids est inférieur à 5.0%.

Taux de transparence : 99.3% de la fortune mobilière de l'institution. Les classes d'actifs couvertes sont les actions, les obligations d'entreprises, les obligations gouvernementales, les obligations d'entités publiques, ainsi que les obligations sécurisées (par ex. lettres de gage). Ethos couvre les émetteurs compris dans les indices SPI, SBI AAA-BBB, le MSCI World ex-CH, ainsi que les 250 plus grandes entreprises du MSCI Emerging Markets.

## 2.2 RÉPARTITION DES ACTIONS SUISSES PAR RATING ESG ETHOS VS SPI

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions suisses) des entreprises suisses sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence Swiss Performance Index (SPI).

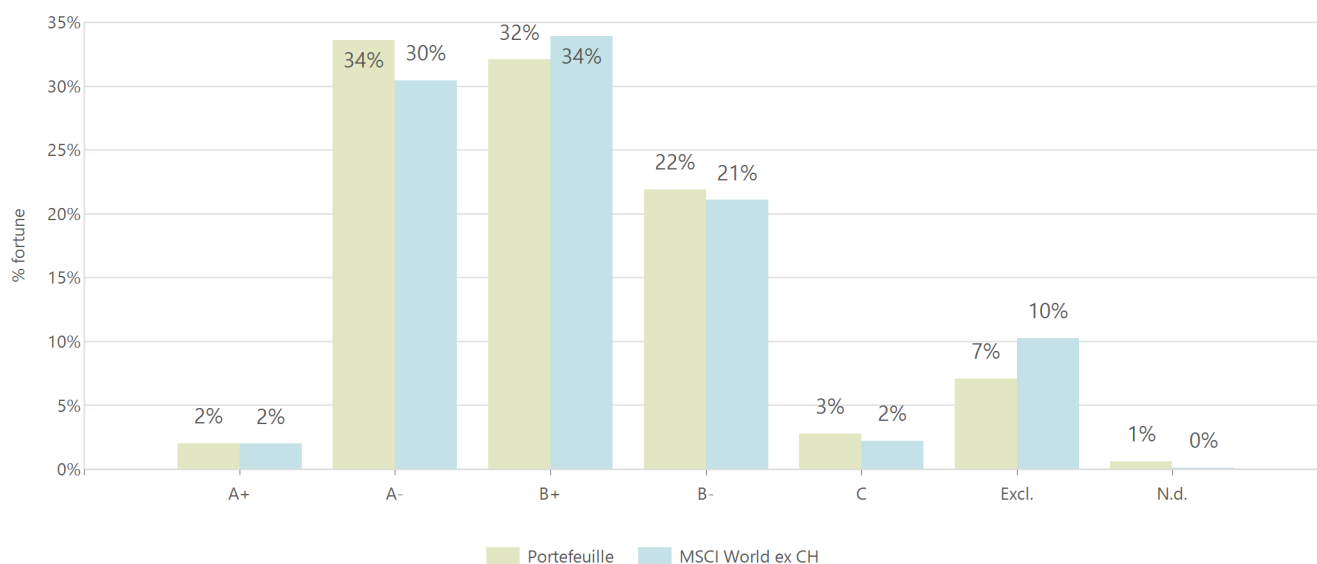


Source : Ethos et SIX

Taux de transparence : 100.0% de la fortune investie en actions suisses.

## 2.3 RÉPARTITION DES ACTIONS ÉTRANGÈRES PAR RATING ESG ETHOS VS MSCI WORLD EX-CH

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune investie dans les actions étrangères) des entreprises étrangères sur la base du rating ESG Ethos, par rapport à l'indice de référence MSCI World ex Switzerland.



Source : Ethos et MSCI

Taux de transparence : 99.4% de la fortune investie en actions étrangères.

## 2.4 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES ACTIVES DANS DES SECTEURS SENSIBLES

Ethos identifie les sociétés actives dans un ou plusieurs secteurs considérés comme sensibles selon la [Charte de la Fondation Ethos](#) et les [Principes d'Ethos pour l'investissement socialement responsable](#). Le tableau montre le nombre et la proportion (en % de la fortune) des entreprises dont les revenus dépassent un certain seuil dans les secteurs sensibles. Le seuil est défini par l'institution.

| SECTEUR                                                                                                                           | SEUIL DE CHIFFRE D'AFFAIRES | # ENTREPRISES | POIDS (%)   |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------|-------------|
|  Armement                                         | 5%                          | 29            | 0.8%        |
|  Armement non conventionnel                       | 0%                          | 17            | 0.6%        |
|  Jeux de hasard                                   | 5%                          | 10            | 0.1%        |
|  OGM                                              | 5%                          | 4             | 0.0%        |
|  Nucléaire                                        | 5%                          | 22            | 0.4%        |
|  Pornographie                                     | 5%                          | -             | -           |
|  Tabac                                            | 5%                          | 6             | 0.1%        |
|  Charbon thermique                                | 5%                          | 27            | 0.2%        |
|  Sables bitumineux                                | 5%                          | 4             | 0.0%        |
|  Gaz et pétrole de schiste                      | 5%                          | 19            | 0.3%        |
|  Gaz et pétrole de l'Arctique                   | 5%                          | 1             | 0.0%        |
|  Pipelines de gaz ou pétrole non conventionnels | 5%                          | 13            | 0.1%        |
|  Cumul                                          | 5%                          | 5             | 0.1%        |
| <b>Total (sans double comptage)</b>                                                                                               |                             | <b>126</b>    | <b>2.1%</b> |

Source : Ethos

Taux de transparence : 99.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise qui est active dans plusieurs secteurs sensibles n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

## 2.5 EXPOSITION DU PORTEFEUILLE AUX CONTROVERSES

Ethos identifie les entreprises dont le comportement viole les principes fondamentaux d'Ethos et sont impliquées dans des controverses en matière de gouvernance ou de responsabilité environnementale et sociale. Le tableau présente l'exposition de la fortune de l'institution aux entreprises selon leur plus niveau de gravité de controverse ESG.

| NIVEAU DE LA CONTROVERSE | # CONTROVERSES | # ENTREPRISES | % fortune    |
|--------------------------|----------------|---------------|--------------|
| Majeur                   | 44             | 38            | 1.7%         |
| Sévère                   | 117            | 96            | 4.2%         |
| Sérieux                  | 253            | 179           | 11.9%        |
| Modéré                   | 545            | 363           | 23.3%        |
| <b>TOTAL</b>             | <b>959</b>     | <b>676</b>    | <b>40.9%</b> |

Source : Ethos

Taux de transparence : 99.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise peut cumuler plusieurs controverses de niveaux de gravité différents. Le niveau de gravité de controverse le plus élevé est retenu pour classer l'entreprise.

## 2.6 EXPOSITION DE LA FORTUNE AUX ENTREPRISES AYANT DES ACTIVITÉS À IMPACT POSITIF

Ethos a développé une [méthodologie d'impact positif](#) qui permet d'identifier les entreprises actives dans des secteurs ou des activités qui ont un impact positif sur l'environnement et la société en général. Le tableau présente l'exposition de la fortune de l'institution aux entreprises selon la proportion du chiffre d'affaires provenant d'activités à impact positif.

| SECTEUR                                                                                                                     | 5 - 9.9%    | 10 - 19.9%  | ≥ 20%       | TOTAL      |              |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------------|-------------|-------------|------------|--------------|
|  Économie circulaire                      | 0.4%        | 0.0%        | 0.0%        | 9          | 0.4%         |
|  Enseignement, formation et culture       | -           | -           | 0.0%        | 1          | 0.0%         |
|  Santé et bien-être                       | 7.0%        | 1.1%        | 8.5%        | 46         | 16.6%        |
|  Mobilité à faibles émissions de carbone  | 0.3%        | 0.0%        | 0.5%        | 14         | 0.9%         |
|  Contrôle de la pollution                 | 0.0%        | -           | -           | 1          | 0.0%         |
|  Agri-, aqua- et sylviculture résilientes | -           | -           | 0.0%        | 1          | 0.0%         |
|  Immobilier durable                       | 0.0%        | 0.0%        | 0.2%        | 12         | 0.2%         |
|  Énergies durables                        | 0.2%        | 0.3%        | 0.2%        | 35         | 0.7%         |
|  Finance durable                          | -           | 0.0%        | 0.0%        | 3          | 0.0%         |
|  Gestion durable de l'eau                 | 0.0%        | 0.0%        | 0.0%        | 6          | 0.0%         |
|  Cumul                                    | -           | -           | -           | -          | -            |
| <b>Total (sans double comptage)</b>                                                                                         | <b>7.8%</b> | <b>1.4%</b> | <b>9.5%</b> | <b>125</b> | <b>18.7%</b> |

Source : Ethos

Taux de transparence : 99.7% de la fortune investie en actions et en obligations d'entreprises.

Une entreprise qui est active dans différentes thématiques d'activités à impact positif n'est comptabilisée qu'une seule fois dans l'exposition totale.

## 2.7 COMMENTAIRES

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

Vous trouverez des informations sur la méthodologie de notation ESG d'ETHOS en cliquant sur le lien suivant: [ETHOS ESG méthodologie](#)

# RAPPORT CLIMATIQUE

# 3. RAPPORT CLIMATIQUE

## 3.1 CHIFFRES CLÉS

L'intensité carbone du portefeuille de l'institution est une mesure agrégée et pondérée par la fortune des émissions de gaz à effet de serre émises par les entreprises, y compris les émissions pertinentes de leurs fournisseurs et produits (scope 1 et 2). Cet indicateur est exprimé en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires.

Le pourcentage des actifs sous gestion avec des objectifs SBTi 1.5°C représente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative).

**92**

**INTENSITÉ CARBONE**

Source : CDP et FactSet. Taux de transparence : 98.4% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

**32%**

**ACTIFS AVEC OBJECTIFS SBTi 1.5°C**

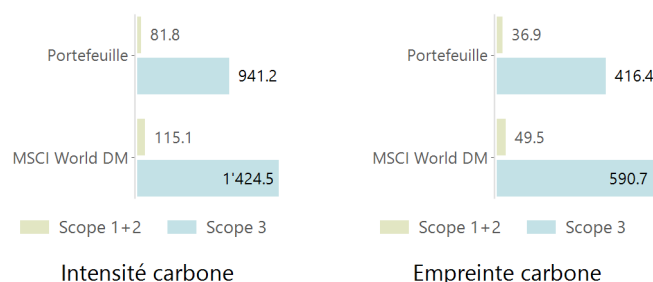
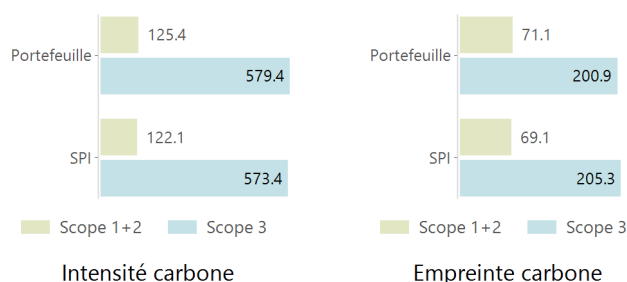
Source : SBTi. Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

## 3.2 ÉMISSIONS CO<sub>2</sub>

Les graphiques représentent l'intensité carbone (mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million de CHF de chiffre d'affaires) selon les scopes 1+2 et scope 3, ainsi que l'empreinte carbone (mesurée en tonnes de CO<sub>2</sub> équivalent par million de CHF de capital investi) selon les scopes 1+2 et scope 3 pour les entreprises suisses et étrangères investies.

### ACTIONS CH

### ACTIONS MONDE



Source : CDP et Factset

Taux de transparence : 100.0% de la fortune investie en actions.

Scope 1 : émissions de gaz à effet de serre (GES) directes provenant de sources détenues ou contrôlées par l'entreprise (ex. utilisation de pétrole pour la fabrication d'un produit).

Scope 2 : émissions de GES indirectes provenant de la production d'énergie achetée (ex. électricité nécessaire à la fabrication du produit).

Scope 3 : émissions indirectes (non incluses dans le scope 2) qui se produisent dans le cycle de vie du produit (ex. énergie nécessaire au transport, à l'utilisation et au recyclage du produit).

### 3.3 OBJECTIFS CLIMATIQUES

Le tableau présente la part pondérée par la fortune des entreprises ayant un objectif à court-terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre qui soit aligné à un réchauffement climatique à 1.5°C, resp. bien en-dessous de 2°C, et validé par la SBTi (Science Based Target Initiative). Il présente également la part pondérée par la fortune des entreprises qui répondent au standard Corporate Net Zero de la SBTi qui comprennent entre autres des objectifs de réduction à court terme et à long terme de réduction des émissions de gaz à effet de serre, ainsi que de neutralisation des émissions résiduelles, de manière à limiter l'augmentation de la température mondiale à 1.5°C.

|                   | SBTi 1.5°C<br>(% fortune) | SBTi well<br>below 2°C<br>(% fortune) | Net Zero<br>(% fortune) |
|-------------------|---------------------------|---------------------------------------|-------------------------|
| Actions CH        | 39.7 %                    | 53.3 %                                | 23.6 %                  |
| Actions Monde     | 37.9 %                    | 40.6 %                                | 6.5 %                   |
| Obligations CHF   | 10.8 %                    | 12.2 %                                | 9.9 %                   |
| Obligations Monde | 25.2 %                    | 30.1 %                                | 6.2 %                   |
| <b>TOTAL</b>      | <b>31.7 %</b>             | <b>37.9 %</b>                         | <b>13.3 %</b>           |

Source : SBTi

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

### 3.4 COMMENTAIRES

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

#### Stratégie climatique

La stratégie climatique de la CPB vise à réduire les émissions de gaz à effet de serre des entreprises dans lesquelles elle investit et des placements immobiliers. La CPB accueille favorablement et soutient toutes les activités des entreprises qui servent cet objectif.

Dans le cadre de son engagement, la CPB soutient et signe des initiatives qui cherchent à lutter contre le changement climatique et qui encouragent les entreprises

- à fixer des objectifs de réduction des émissions qui soient compatibles avec une limitation du réchauffement à moins de 2°C ;
- à publier des informations sur leurs émissions de gaz à effet de serre.

La CPB soutient les résolutions d'actionnaires qui contribuent à la responsabilité environnementale des entreprises et les encouragent

- à soumettre un rapport de développement durable décrivant les objectifs fixés par les entreprises pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- à fixer des objectifs quantitatifs pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre liées aux activités et aux produits des entreprises ;
- à préparer un rapport sur les risques financiers liés au changement climatique et sur son impact sur la valeur à long terme des actions ;
- à préparer un rapport sur les risques environnementaux, sociaux et économiques à long terme de la production de pétrole à partir de sable et de schistes bitumineux ;
- à suspendre la production de pétrole à partir de sable bitumineux ;
- à préparer un rapport sur les risques liés à la production de pétrole non conventionnel ;
- à préparer un rapport sur les risques de la production de gaz de schiste ;
- à préparer un rapport sur les risques de la production de pétrole offshore ;
- à préparer un rapport annuel sur les moyens utilisés pour réduire la déforestation causée par la production d'huile de palme.

Dans le cas des entreprises qui font l'objet de controverses importantes, la division des placements exerce son engagement et ses droits de vote à l'étranger également.

En ce qui concerne les placements immobiliers, la CPB a pour objectif de réduire les émissions de CO<sub>2</sub> par étapes jusqu'au zéro émission nette d'ici 2040 au plus tard. La réalisation des objectifs est garantie par les mesures suivantes :

- assainissement énergétique de l'enveloppe des bâtiments ;
- remplacement du chauffage fossile par des générateurs de chaleur à énergie renouvelable ;
- réduction de la consommation d'énergie grâce à l'optimisation de l'exploitation et à la sensibilisation des utilisateurs ;
- pose d'installations photovoltaïques sur toutes les surfaces de toiture appropriées avec connexion pour l'autoconsommation ;
- réalisation de nouvelles constructions sous la forme de bâtiments à énergie positive ;
- incitation des fournisseurs et des prestataires de services à réduire les émissions de CO<sub>2</sub> ;
- contrôle et documentation périodiques de la trajectoire de réduction des émissions de CO<sub>2</sub>.

# EXERCICE DES DROITS DE VOTE

# 4. EXERCICE DES DROITS DE VOTE

## 4.1 CHIFFRES CLÉS

Le tableau présente la fortune votable, soit le montant des actions avec droits de vote détenues en direct par l'institution. La fortune votée correspond au montant des actions pour lesquelles l'institution a effectivement exercé ses droits de vote. La fortune votée divisée par la fortune votable correspond à la proportion pondérée par la fortune des entreprises dans lesquelles l'institution a effectivement voté. Le tableau présente également le nombre d'assemblées générales (ordinaires et extraordinaires) et le nombre de résolutions (points à l'ordre du jour) effectivement votés.

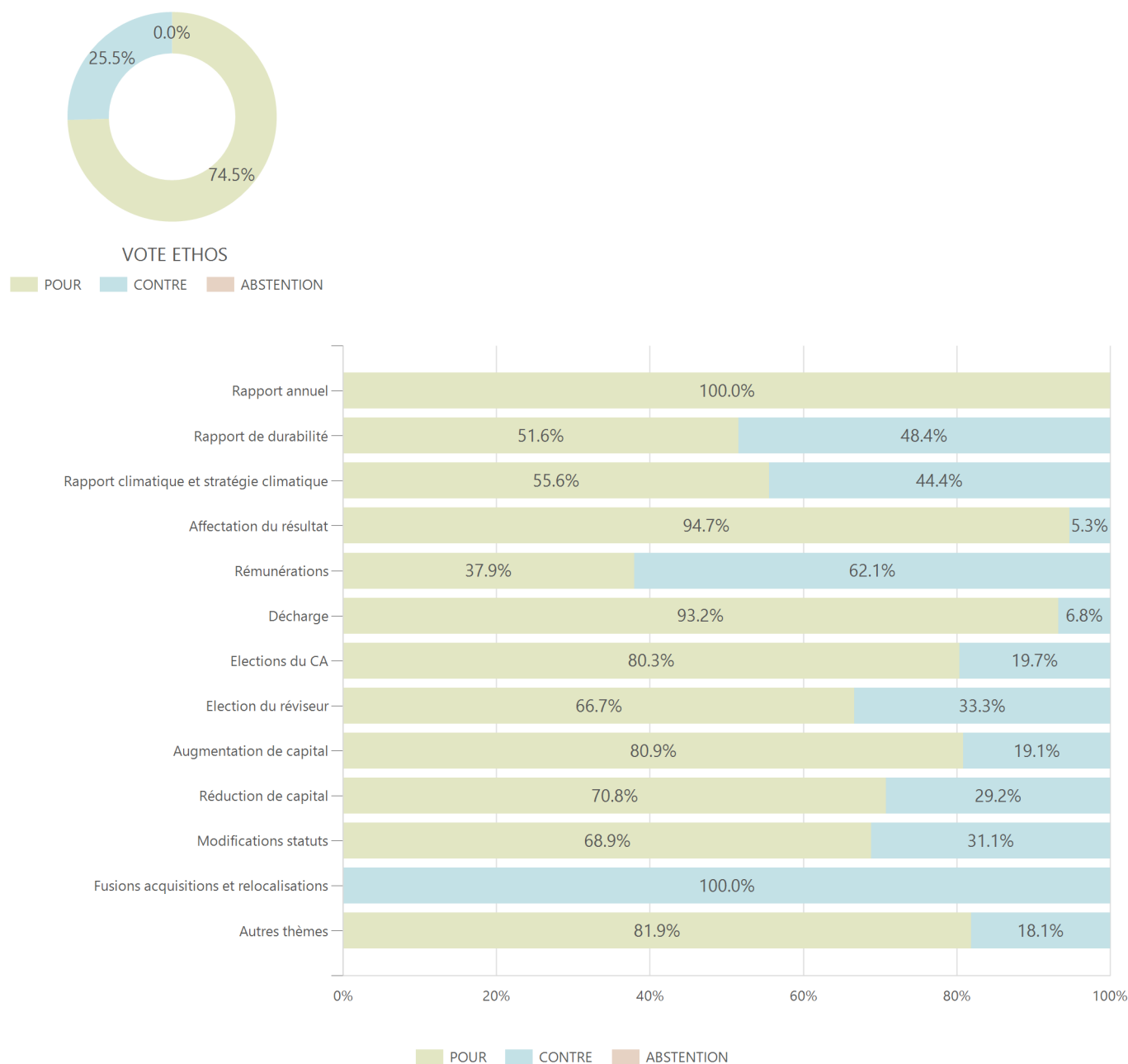
|               | FORTUNE<br>VOTABLE (MCHF) | FORTUNE<br>VOTÉE (MCHF) | PROPORTION DES ENTREPRISES<br>VOTÉES (PONDÉRÉES PAR LA<br>FORTUNE) | NOMBRE<br>D'ASSEMBLÉES<br>GÉNÉRALES VOTÉES | NOMBRE DE<br>RÉSOLUTIONS<br>VOTÉES |
|---------------|---------------------------|-------------------------|--------------------------------------------------------------------|--------------------------------------------|------------------------------------|
| Actions CH    | 2'936.3                   | 2'915.4                 | 99.3 %                                                             | 50                                         | 1'202                              |
| Actions Monde | 3'731.1                   | 649.4                   | 17.4 %                                                             | 83                                         | 1'339                              |
| <b>TOTAL</b>  | <b>6'667.4</b>            | <b>3'564.8</b>          | 53.5 %                                                             | <b>133</b>                                 | 2'541                              |

Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions avec droits de vote.

## 4.2 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉOLUTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le premier graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions proposées par le Conseil d'administration des entreprises suisses et étrangères, le deuxième présente ces pourcentages par catégorie de résolution.

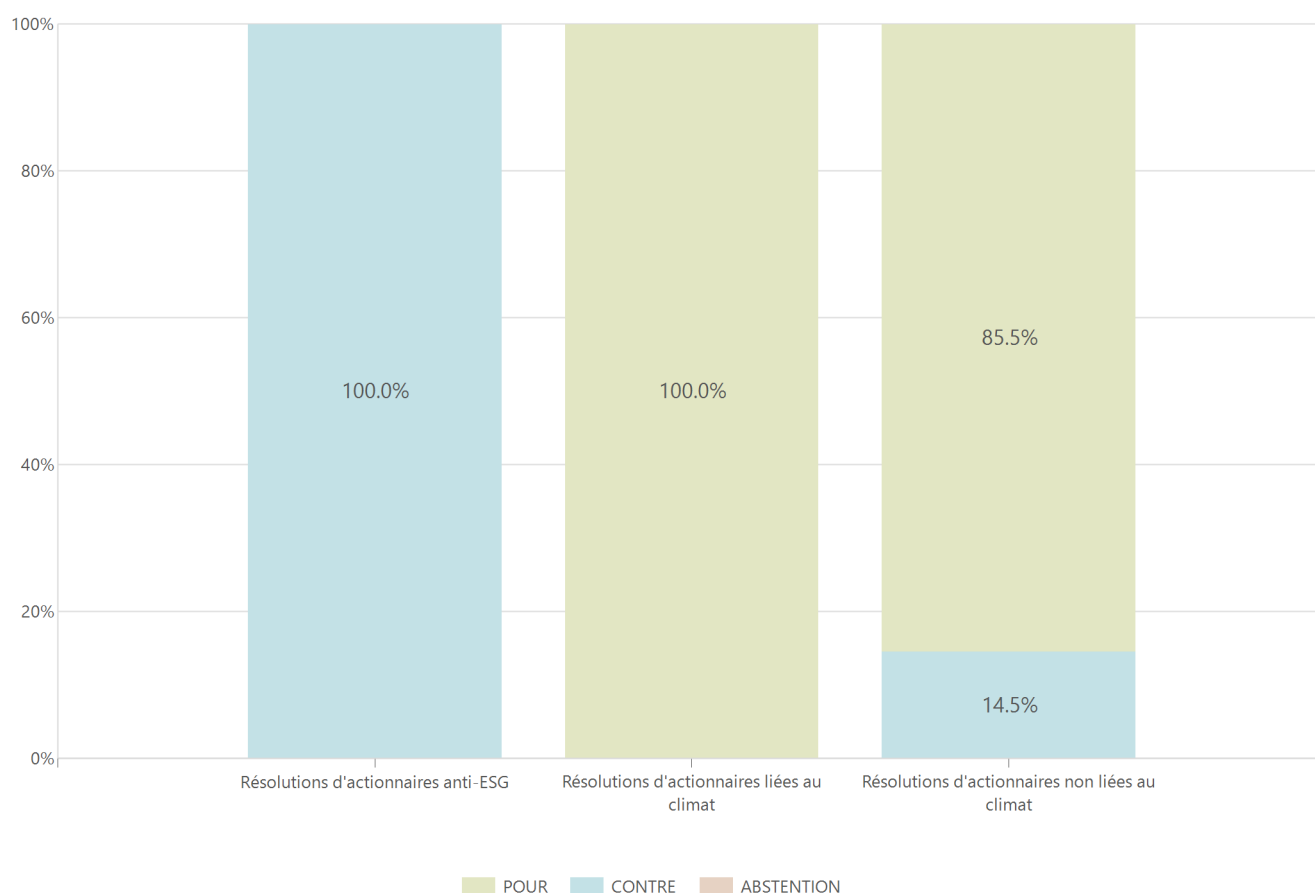


Source : Ethos

Taux de transparence : 68.1% de la fortune investie en actions avec droits de vote.

### 4.3 POURCENTAGE DE SOUTIEN AUX RÉOLUTIONS D'ACTIONNAIRES

Le graphique présente le pourcentage d'approbation, de refus et d'absentions aux résolutions liées au climat et non liées au climat proposées par les actionnaires des entreprises suisses et étrangères.



Source : Ethos

Taux de transparence : 68.1% de la fortune investie en actions avec droits de vote.

### 4.4 COMMENTAIRES

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

#### Droits de vote

##### Principes en matière d'exercice des droits de vote

- Les droits de vote sont exercés (dans l'intérêt des assurés) par les entreprises avec siège en Suisse. Les principes suivants sont applicables (objectifs) :
  - Possibilité de vote électronique
  - Élection individuelle annuelle des membres du conseil d'administration et de la commission de rémunération ainsi que de la représentation indépendante des droits de vote.
  - Renoncement aux doubles mandats conseil d'administration / direction
  - Limitation des mandats en dehors de l'entreprise
  - Indépendance du conseil d'administration, du comité des rémunérations, de la direction et de l'organe de révision
  - Fixation annuelle du montant total des rémunérations au conseil d'administration et à la direction

- Rémunérations conformes à la « best practice »
- Interdiction des indemnités de départ, des rémunérations versées à l'avance, des provisions pour la reprise ou le transfert d'entreprises ou de parties d'entre elles et rémunérations en fonction de la performance qui ne correspondent pas aux statuts
- La CPB vote contre les propositions du conseil d'administration lorsque les principes de l'al. 1 (objectifs) ne sont pas respectés ou lorsqu'il existe de sérieux soupçons que
  - les règles de « best practice » en matière de gouvernement d'entreprise ont été violées,
  - la responsabilité sociale de l' vis-à-vis des différents groupe d'intérêts, de l'environnement et des droits humains n'est pas assumée ou
  - qu'il n'est pas suffisamment tenu compte de l'évolution durable de l'entreprise.
- Lors de l'analyse des points de l'ordre du jour des assemblées générales (y compris les recommandations de vote), la CPB peut recourir à l'aide de conseillers externes.
- La division des placements de la CPB informe les membres du comité des placements au plus tard 7 jours avant l'assemblée générale si elle a l'intention de voter en ne respectant pas les principes des al. 1 et 2, et doit indiquer pourquoi.
- Les droits de vote ne sont en principe pas exercés par les entreprises dont le siège est à l'étranger. Les droits de vote peuvent être exercés conformément aux alinéas 1 à 4 pour autant que cela soit possible sans grands frais ni complications.
- Pendant les assemblées générales, les actions donnant droit de vote ne font pas l'objet de prêts (pas de securities lending).
- Les personnes assurées sont informées au moins une fois par année sur le comportement de vote au moyen d'un rapport de synthèse, dans le rapport annuel et/ou sur le site Internet de la CPB.

## **Vue d'ensemble sur les assemblées générales et les comportements de vote**

### **Suisse**

[Assemblées générales en 2025](#)

[Assemblées générales en 2024](#)

[Assemblées générales en 2023](#)

[Assemblées générales en 2022](#)

[Assemblées générales en 2021](#)

[Assemblées générales en 2020](#)

### **Étranger**

[Assemblées générales en 2025](#)

[Assemblées générales en 2024](#)

[Assemblées générales en 2023](#)

[Assemblées générales en 2022](#)

[Assemblées générales en 2021](#)

[Assemblées générales en 2020](#)

(uniquement disponible en allemand)

# ENGAGEMENT

# 5. ENGAGEMENT

## 5.1 CHIFFRES CLÉS

Le premier chiffre présente le nombre d'entreprises suisses et étrangères pour lesquelles une activité d'engagement a eu lieu pendant la période sous considération (en gris, le nombre total d'entreprises détenues en portefeuille). Le deuxième chiffre présente la fortune investie dans les entreprises effectivement engagées durant la période par rapport à la fortune totale de l'institution investie dans les entreprises. Le troisième chiffre présente le nombre total de campagnes actives durant la période.

**879**

**SOCIÉTÉS ENGAGÉES**

(SUR 1425)

**84%**

**ACTIFS SOUS GESTION ENGAGÉS**

**49**

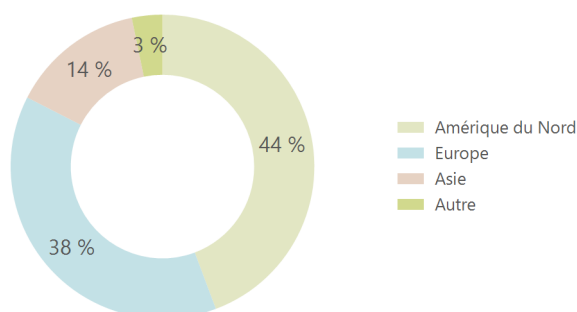
**CAMPAGNES**

Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

## 5.2 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR LIEU D'IMPLANTATION

Le graphique présente la répartition (en % de la fortune) des entreprises engagées durant la période sous considération par rapport à leur domicile.



Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

### 5.3 RÉPARTITION DES ENTREPRISES ENGAGÉES PAR THÈME

Le tableau présente le nombre d'entreprises qui ont été engagées durant la période dans le cadre des campagnes propres d'Ethos ou des campagnes d'engagement collectif. La dernière colonne indique le pourcentage des actifs investis dans ces sociétés par rapport à la fortune totale investie dans les entreprises. Tous les chiffres sont présentés par thème d'engagement.

| THÈME                               | NOMBRE DE SOCIÉTÉS ENGAGÉES |                                           |            | % FORTUNE     |
|-------------------------------------|-----------------------------|-------------------------------------------|------------|---------------|
|                                     | DANS DES CAMPAGNES D'ETHOS  | DANS DES CAMPAGNES D'ENGAGEMENT COLLECTIF | TOTAL      |               |
| <b>Environnement</b>                |                             |                                           | <b>701</b> | <b>48.3 %</b> |
| Changement climatique               | 91                          | 587                                       | 678        | 47.6 %        |
| Impact environnemental              | 39                          | 197                                       | 236        | 22.0 %        |
| Biodiversité                        | 31                          | 130                                       | 161        | 20.3 %        |
| Déforestation                       | 16                          | 21                                        | 37         | 1.0 %         |
| <b>Social</b>                       |                             |                                           | <b>553</b> | <b>52.0 %</b> |
| Respect des droits humains          | 97                          | 447                                       | 544        | 52.0 %        |
| Droits du travail                   | 93                          | 375                                       | 468        | 49.5 %        |
| Santé & sécurité                    | 86                          | 300                                       | 386        | 47.4 %        |
| <b>Gouvernance</b>                  |                             |                                           | <b>497</b> | <b>50.1 %</b> |
| Code de conduite                    | 75                          | 281                                       | 356        | 45.6 %        |
| Droits des actionnaires             | 77                          | 125                                       | 202        | 34.0 %        |
| Ethique des affaires                | 72                          | 86                                        | 158        | 39.4 %        |
| Responsabilité numérique            | 57                          | 88                                        | 145        | 35.3 %        |
| Disponibilité des politiques ESG    | 59                          | 84                                        | 143        | 31.3 %        |
| Rémunération                        | 75                          | 56                                        | 131        | 35.7 %        |
| Reporting ES                        | 73                          | 11                                        | 84         | 36.7 %        |
| Stratégie de durabilité             | 59                          | 19                                        | 78         | 31.3 %        |
| Responsabilité fiscale              | 73                          | 1                                         | 74         | 34.2 %        |
| Composition et fonctionnement du CA | 68                          | 1                                         | 69         | 32.2 %        |
| Diversité                           | 59                          | 0                                         | 59         | 30.4 %        |
| Lobbying                            | 10                          | 0                                         | 10         | 1.8 %         |

Source : Ethos

Taux de transparence : 100% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

## 5.4 CAMPAGNES D'ENGAGEMENT SOUTENUES EN FAVEUR DU CLIMAT

Le tableau présente le nombre d'entreprises détenues en portefeuille qui ont été engagées durant la période dans le contexte de campagnes en faveur du climat, ainsi que le nombre total d'entreprises (détenues et non détenues en portefeuille) engagées. La dernière colonne présente la date de signature de la campagne concernée.

| NOM DE LA CAMPAGNE                                                                            | NOMBRE DE SOCIÉTÉS         |       | CAMPAGNE SIGNÉE LE |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------|----------------------------|-------|--------------------|
|                                                                                               | DANS LE(S) PORTEFEUILLE(S) | TOTAL |                    |
| Banking on a Low-Carbon Future                                                                | 20                         | 20    | 24.04.2020         |
| Climate Action 100+                                                                           | 117                        | 170   | 01.03.2019         |
| Déclaration d'investisseurs visant à réduire les emballages et les déchets plastiques         | 29                         | 36    | 03.04.2023         |
| <b>Déforestation dans les chaînes de valeur du bœuf et du soja</b>                            | 6                          | 7     | 03.08.2021         |
| Investor Decarbonization Initiative                                                           | 9                          | 21    | 01.07.2019         |
| Net Zero Engagement Initiative (NZEI)                                                         | 80                         | 147   | 06.12.2022         |
| Participation au CDP                                                                          | 302                        | 1'302 | 11.03.2019         |
| <b>Stratégie et gestion des risques liés au changement climatique des entreprises suisses</b> | 60                         | 150   | 20.07.2021         |
| <b>Stratégies net zéro crédibles</b>                                                          | 9                          | 9     | 29.06.2023         |
| Valuing Water Finance Initiative                                                              | 52                         | 67    | 15.07.2022         |
| <b>Violations des normes internationales (2022)</b>                                           | 9                          | 10    | 08.08.2022         |
| Vote sur le climat dans les entreprises britanniques                                          | 71                         | 76    | 12.09.2023         |
| <b>TOTAL 12</b>                                                                               |                            |       |                    |

Les campagnes lancées par Ethos sont en gras.

Source : Ethos

Taux de transparence : 100.0% de la fortune investie en actions et obligations d'entreprises.

## 5.5 COMMENTAIRES

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

La CPB est membre des Engagementpools Suisse et International d'Ethos. Dans ce cadre, elle a participé en 2024 aux résolutions d'actionnaires suivantes :

- Total Energies
- Shell



# IMMOBILIÈRE DURABLE

# 6. IMMOBILIÈRE DURABLE

Les commentaires et/ou données figurant dans ce chapitre sont fournis par l'institution et n'engagent pas la responsabilité d'Ethos.

## Stratégie immobilière durable

Notre stratégie de placement prévoit d'investir une partie de notre fortune totale dans des placements immobiliers directs en Suisse. L'accroissement du développement de notre portefeuille immobilier depuis 2010 a pour but d'atteindre un volume de CHF 2.0 milliard d'ici 2030. Nous privilégions les investissements dans de l'immobilier résidentiel neuf. Depuis le début du développement de notre portefeuille immobilier, le rayon géographique de nos investissements s'étend également au-delà des frontières du canton de Berne. Lors de travaux de transformation et d'entretien des biens immobiliers existants et lors de nouvelles constructions, nous recherchons systématiquement un mode de construction écologique et durable.

Nous réalisons des espaces d'habitation et de travail dans des emplacements attractifs en tenant compte des critères éthiques et de durabilité suivants :

## Critères éthiques

Les placements immobiliers qui servent à l'exploitation d'une entreprise dont l'activité n'est pas acceptable éthiquement ne sont pas acceptés. Sont considérées comme des activités éthiquement non acceptables toutes les actions qui violent le droit et l'ordre.

## Critères de durabilité

Les placements immobiliers sont des investissements dans des locaux résidentiels et commerciaux bon marché de construction durable. Il sera tenu compte à cet égard d'une augmentation de valeur à long terme et d'un rendement conforme au marché. Sont également pris en compte les critères ESG suivants :

- **Environnemental / Environnement : protection du climat et préservation des ressources naturelles**
- L'aspect environnemental de la démarche ESG vise à encourager une plus grande durabilité des entreprises. Il comprend des éléments tels que la protection du climat, la gestion des ressources, la conservation de l'eau et de la biodiversité. Sur le marché immobilier, par exemple, les bâtiments climatiquement neutres, la gestion des bâtiments respectueuse de l'environnement et économe en énergie, les espaces verts sur les propriétés, l'évacuation durable des eaux usées et la minimisation générale des impacts écologiques négatifs des propriétés et des entreprises sont perçus de manière positive.
- **Sociale / Aspects sociaux : impact social et ses conséquences**
- Les critères sociaux soutiennent les objectifs ESG de justice sociale et incluent les activités de l'entreprise qui entraînent des conséquences sociales. Ils se concentrent principalement sur le respect de la dignité humaine et des conditions de travail équitables pour toutes les parties prenantes. Certaines mesures peuvent également être prises pour protéger les personnes extérieures à l'entreprise. Dans le secteur immobilier en particulier, il est important de garder un œil sur l'impact social de ses propres produits : comme la construction de logements sociaux, le développement des infrastructures municipales ou l'accessibilité.
- **Gouvernance / De gouvernance : processus économiques, éthiques et indépendants**
- Les critères de gouvernance d'entreprise, comme l'aspect social, portent sur le comportement éthique de l'entreprise. Cependant, il se concentre principalement sur les processus économiques et leur impact sur l'entreprise et la société. Les valeurs de transparence et d'équité sont ici particulièrement importantes: des actions ciblées contre la corruption, l'égalité des chances et l'indépendance des conseils de surveillance, par exemple, visent à les protéger.

Pour les placements immobiliers, les critères suivants sont appliqués en matière d'éthique et de durabilité :

- Les placements immobiliers qui servent à l'exploitation d'une entreprise dont l'activité n'est pas acceptable éthiquement ne sont pas acceptés. Sont considérées comme des activités éthiquement non acceptables toutes les actions qui violent le droit et l'ordre.

- Les placements immobiliers sont des investissements dans des locaux résidentiels et commerciaux bon marché de construction durable. Il sera tenu compte à cet égard d'une augmentation de valeur à long terme et d'un rendement conforme au marché. Sont également pris en compte les critères ESG suivants :
  - **E**nvironnement / Environnementaux : protection du climat et préservation des ressources naturelles
  - **S**ocial / Sociaux : impact social et ses conséquences
  - **G**overnance / De gouvernance: processus économiques, éthiques et indépendant

## Test climatique PACTA

L'Office fédéral de l'environnement (OFEV), en collaboration avec le Secrétariat d'Etat aux questions financières internationales (SFI), réalise tous les deux ans le test climatique selon la méthode PACTA, reconnue au niveau international. L'objectif est de déterminer les progrès réalisés par le marché financier suisse dans la réalisation des objectifs de protection du climat. Le test climatique aide le secteur à s'orienter vers l'objectif contraignant de zéro net en 2050.

En 2024, l'OFEV et le SFI réaliseront pour la quatrième fois le test climatique complet du marché financier. Ce test, appelé PACTA, analyse les portefeuilles financiers sous l'angle de leur impact sur le climat. PACTA est l'abréviation de Paris Agreement Capital Transition Assessment.

Dans le cadre de cette étude, la CPB a fait analyser son portefeuille immobilier.

L'analyse montre que le portefeuille immobilier de la CPB comporte moins de chauffages fossiles que l'indice de référence et présente donc un meilleur mix énergétique. De plus, la consommation d'énergie mesurée en kWh/m<sup>2</sup> de surface de référence énergétique est nettement inférieure à celle de l'indice de référence. Vous trouverez d'autres résultats de cette étude en cliquant sur les liens suivants :

[Test climatique PACTA 2024 – Immobilier CPB \(Executive Summary\)](#)

[Test climatique PACTA 2024 – Immobilier CPB \(Rapport individuel du participant\)](#)